

# LES SERVICES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)



VILLE DE PLOEMEUR

Centre Communal d'Action Sociale



# SOMMAIRE

4

LE SERVICE D'AIDE ET  
ACCOMPAGNEMENT  
À DOMICILE

5

SERVICE PROXIMITÉ ET  
CONVIVIALITÉ

7

PORTAGE DE REPAS

10

UN TOIT  
DEUX GÉNÉRATIONS

11

LA RÉSIDENCE PIERRE  
ET MARIE CURIE



# LE SERVICE D'AIDE ET ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

Le service d'aide et accompagnement à domicile a pour objectif de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées résidant sur la commune, en leur fournissant les prestations de services et les aides indispensables à la vie quotidienne.

**Le service prestataire d'aide et accompagnement à domicile s'adresse aux :**

- > personnes âgées de plus de 60 ans (sauf pour les personnes dépendant de la MSA âgées de plus de 70 ans qui relèvent du service mandataire de l'ADMR, lié par convention au CCAS).
- > personnes en incapacité temporaire d'assumer les tâches domestiques quotidiennes.

**Le tarif horaire est fixé par arrêté du département du Morbihan. L'usager peut bénéficier de la déduction fiscale de 50 % des frais annuels.**


## JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE :

lundi, mercredi, jeudi et vendredi

8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h00

le mardi de 8h30 à 12h30

 CCAS place Anne-Marie Robic, 56270 Ploemeur

 02 97 86 40 63 - 02 97 86 40 64

 saad@ploemeur.net

## LES MISSIONS DES AIDES A DOMICILE ET AUXILIAIRES DE VIE SOCIALE SONT LES SUIVANTES :

**Aide aux repas :** courses, préparation des repas, aide à la prise des repas

**Accompagnement :** pour se déplacer, effectuer les transferts, aide au lever et au coucher

**Entretien du cadre de vie :** entretien du linge et du logement

**Accompagnement pour la vie sociale et relationnelle :**

accompagnement aux courses, à des promenades, des démarches administratives

# SERVICE PROXIMITE ET CONVIVIALITE



## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER :

Le service s'adresse aux personnes qui éprouvent des difficultés à se déplacer en raison de leur âge, d'un handicap ou d'une maladie.

### L'AGENT D'ACCOMPAGNEMENT :

C'est une personne de toute confiance qui propose son aide pour les déplacements de la vie quotidienne :

- > Démarches administratives
- > Rendez-vous médicaux
- > Coiffeur
- > Visites à des amis
- > Faire les courses dans les centres commerciaux, chez les commerçants habituels ou à la pharmacie...

Une sortie thématique est organisée une fois par mois pour un coût de **10 euros**.

## QUAND UTILISER LE SERVICE :

Le service fonctionne les mardis, jeudis et vendredis  
de 14h00 à 17h00

Ces horaires peuvent être adaptés en fonction de la demande.  
Le service doit être réservé **48 heures** à l'avance en  
téléphonant au C.C.A.S.

Les bureaux sont ouverts  
du lundi au vendredi de :  
8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
☎ 02 97 86 40 60

## TARIFS :

### Déplacement sur la commune :

Déplacement aller/retour de moins de 30 minutes  
2.20 € / personne

Déplacement aller/retour de 30 minutes et plus  
4.40 € / personne

### Déplacement sur les autres communes de la communauté d'agglomération :

Déplacement aller/retour de moins de 30 minutes  
4.40 € /personne

Déplacement aller/retour de 30 minutes et plus  
8.80 € /personne

# PORTAGE DE REPAS



## QU'EST-CE QUE LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE ?

Ce service assure le portage d'un repas équilibré au domicile de la personne.

Un régime alimentaire simple, sans sel ou sans sucre, peut être assuré sur prescription médicale.

## LA LIVRAISON

La livraison des repas s'effectue tous les jours en deux tournées :

- > le centre-ville **de 14h00 à 17h00**
- > l'extérieur **de 9h00 à 12h00.**

Les repas sont conditionnés en barquettes, la livraison s'effectue au domicile des bénéficiaires au moyen d'un véhicule réfrigéré.

Vous devez être présent au moment de la livraison du repas. Sinon, celui-ci peut être déposé chez votre voisin dans une enceinte réfrigérée.

## LES REPAS

Deux possibilités sont offertes :

- > le midi seul,
- > ou le midi plus un complément soir,  
tous les jours de la semaine  
ou certains jours à votre convenance.

### Le repas du midi est composé de :

1 entrée, 1 plat et garniture de légumes, 1 fromage, 1 dessert et du pain.

### Le complément du soir est composé de :

1 potage, 1 plat, 1 dessert.

### Mise en température

À l'heure du déjeuner ou du souper, il suffit de déposer les barquettes dans un four à micro-ondes ou un four traditionnel pour remettre le plat en température en respectant les durées préconisées.

### QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- > Les personnes de plus de 60 ans
  - > Les personnes handicapées ou à mobilité réduite de moins de 60 ans
  - > Toute personne ayant une incapacité temporaire d'autonomie
- 
- Pour la mise en œuvre, un délai d'au moins 2 jours est à prévoir.
  - Pour toute absence, un délai d'au moins 3 jours est à prévoir.
  - En cas d'hospitalisation, prévenir le service 24 h à l'avance dans la mesure du possible.

*\*Les commandes ou annulations devront se faire de préférence le matin.*



## TARIFS 2019

### Repas du midi

Personne seule :	8.98 €
Couple :	8.57 €/personne

### Repas du midi et complément du soir

Personne seule :	12.85 €
Couple :	12.34 €/personne

Les repas sont préparés par la Cuisine Centrale de la ville de Plœmeur, utilisant la technique de la liaison froide.

Elle veille, grâce à la variété et à la qualité des produits proposés, à respecter l'équilibre alimentaire source de bonne santé.

**Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**

**☎ 02 97 86 40 57**

**(Permanence du mardi au vendredi  
de 10h00 à 11h00)**

# UN TOIT DEUX GENERATIONS



Le dispositif « Un toit deux générations » consiste à mettre en lien des jeunes en recherche de logement avec des seniors disposant à leur domicile d'une chambre, en échange d'une présence amicale et/ou de petits services. Une convention établit clairement le principe et apporte un suivi des binômes créés. Les premières expériences se sont passées dans une vraie logique de partage et ont vu naître de belles amitiés basées sur la confiance.

## POUR SE RENSEIGNER :

- > **Le CCAS de Plœmeur** : lundi au vendredi 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00
- > **Le SIJ de Plœmeur** : mardi 14h00 - 19h00, mercredi, jeudi et vendredi 14h00 - 18h00 et samedi 14h00 - 17h00
- > **Le BIJ de Lorient** : lundi et vendredi 13h30 - 17h00, mardi, mercredi, jeudi 12h00 - 18h00.

## ADRESSES :

- > **Le CCAS de Plœmeur** : place Anne Marie Robic, bâtiment A, 56270 Plœmeur
- > **Le SIJ de Plœmeur** : rue de Kervam, 56270 Plœmeur
- > **Le BIJ de Lorient** : esplanade du Moustoir, rue Sarah Bernhardt, 56100 Lorient

# LA RESIDENCE PIERRE ET MARIE CURIE GÉRÉE PAR LE CCAS



La résidence autonomie « Pierre et Marie Curie » est un établissement dédié aux aînés autonomes.

## JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE :

lundi au vendredi 8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00

📍 3 square Jean Mabic, 56270 Ploëmeur  
☎ 02 97 86 40 71

## LA RÉSIDENCE

La résidence, compte 32 appartements de type T1 bis, sur trois niveaux et est équipée d'un ascenseur. Chaque logement comprend une pièce principale à meubler ainsi qu'une kitchenette et une salle d'eau adaptée. Le salon-bibliothèque, la salle de télévision et la salle à manger sont des espaces communs à l'ensemble des occupants.

## ACCUEIL ET ANIMATION

La maîtresse de maison est présente le mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Toutes les semaines, des activités sont proposées aux résidents : gym, activités manuelles, sortie en extérieur, chant, etc...

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
(C.C.A.S.)



Place Anne-Marie Robic  
56270 PLOEMEUR

☎ 02 97 86 40 60

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi  
De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00